

2 CV CLUB



VAROIS

2 CV CLUB VAROIS

Courriel : 2cvclubvarois@gmail.com

Tel Président : Emile FIGHIERA :06 07 56 10 92

Courrier Secrétariat : Andrée BRIAN

333 Route de Cabasse 83340 FLASSANS sur Issole

Tel : 06 08 42 34 38

Bonjour à tous,

Le repas de fin d'année du 2CV Club Varois aura lieu :

Dimanche 15 décembre 2024 à midi précédé de l'apéritif à 11h30 à :

L'Auberge Provençale - Quartier La Pauline - 83130 LA GARDE.

Nous allons faire notre possible pour trouver un Disc-Jockey et passer une belle journée.

Le repas est de 75€ par personne dont voici le menu.

Apéritif en buffet	Cocktail maison, Jus de Fruit, Coca-Cola, Perrier Feuilletés Salés (Pizza, Quiche, Pissaladière, feuilleté à la saucisse, Tapenade feuilleté, Croque-Monsieur) Canapés Assortis (saucisse, saucisson, asperge, tomate-œuf, Crevette, Saumon fumé maison) Assortiment de Crudités, Anchoïade Huîtres froides et chaudes
Entrée	Foie gras maison et son accompagnement
1° Plat Chaud	Dos de cabillaud sauce blanche
2° Plat Chaud	Pintadeau Farcie, sauce aux morilles et son jus corsé Fromage servi à l'assiette
Dessert en buffet	Treize desserts en libre-service (gâteaux, crêpes, crèmes, fruits, chocolats..)

Eaux plates, eaux gazeuses et Vins du Domaine des Bormettes.

Veuillez signaler votre présence à ce repas dès le 1^{er} décembre 2024.

2CV CLUB VAROIS Siège Social : La Mairie - 1 Rue de la République - 83210 SOLLIÈS-PONT
Association loi de 1901- RNA n°0833019075 du 09 novembre 2006 Préfecture de Toulon

2 CV CLUB



VAROIS

2 CV CLUB VAROIS

Courriel : 2cvclubvarois@gmail.com

Tel Président : Emile FIGHIERA :06 07 56 10 92

Courrier Secrétariat : Andrée BRIAN

333 Route de Cabasse 83340 FLASSANS sur Issole

Tel : 06 08 42 34 38

Le Conseil d'Administration du Club a décidé que la participation du club sera de 10€ par adhérent ayant payé sa cotisation 2024.

Le repas sera **GRATUIT** pour :

- les adhérents qui ont aidé à la foire de Pignans,
- les adhérents qui ont aidé à la Bourse de Solliès-Pont.

Les adhérents qui doivent régler leur repas de 65€ par personne doivent le faire :

- soit par virement
- soit par chèque

avant le 7 décembre 2024

dernier délai pour réservation du nombre de personnes.

Les non-adhérents que vous pouvez inviter doivent régler leur repas de 75€ par personne doivent le faire :

- soit par virement
- soit par chèque

avant le 7 décembre 2024

dernier délai pour réservation du nombre de personnes.

Dans l'attente de tous se retrouver, prenez bien soin de vous.

Andrée Brian

Pour le Président Emile Fighiera